

Le 23 septembre 2011, Mahmoud Abbas déposait officiellement la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Dans les semaines qui ont précédé et suivi ce dépôt, une mobilisation médiatique d'une rare intensité a remis à l'ordre du jour la question palestinienne, et notamment l'échec manifeste, pour ne pas dire l'état de mort clinique, du « *processus de paix* ».

Nombre d'analystes et de commentateurs, mais aussi d'acteurs du mouvement de solidarité avec la Palestine, ont voulu voir dans la démarche d'Abbas un événement majeur, voire même un pas en avant vers la reconnaissance des droits nationaux des Palestiniens. J'ai pour ma part insisté, dans une série d'articles publiés de la fin du mois d'août à la fin du mois d'octobre¹ sur la surestimation des conséquences possibles de la demande palestinienne, et sur l'erreur d'interprétation qui consistait à y voir une renaissance du projet d'État palestinien indépendant alors que l'on assistait en fait, paradoxalement, à son enterrement en grande pompe.

À l'heure où ces lignes sont écrites, la baudruche diplomatico-médiatique s'est largement dégonflée, et la démarche palestinienne n'a eu aucune conséquence visible et/ou mesurable. Où sont passés les enthousiastes de septembre ? N'est-ce pas le moment de tirer un premier bilan d'étape ? Ne serait-il pas judicieux d'interroger, au-delà de l'impasse onusienne, l'avenir même de la solution dite « à deux États » ? Le livre d'Éric Hazan et Eyal Sivan, disponible en librairie six mois jour pour jour après le discours d'Abbas à l'Assemblée Générale, arrive à point nommé pour alimenter la discussion.

Dans un ouvrage volontairement à contre-courant des thèses *mainstream*, les deux auteurs prennent en effet résolument position contre les perspectives biétatiques et plaident en faveur d'un « *État commun entre le Jourdain et la mer* ». Le livre est accompagné d'un DVD sur lequel on trouve un film réalisé par Eyal Sivan, *Un État commun, conversation potentielle*, habile montage de vingt-quatre entretiens avec des militants, des responsables politiques, des universitaires, des journalistes, israéliens et palestiniens, dont le « dialogue », construit par le réalisateur, éclaire et développe les thèses défendues dans le livre.

I) Présentation

Les deux États : un discours

« *La thèse que nous défendons dans ce livre est que la partition de la Palestine historique en deux États n'est pas une solution mais un discours* » (p. 11, souligné par les auteurs). Un « discours » qui a ses adeptes, et ses bénéficiaires. La première partie de l'ouvrage entend ainsi démontrer que derrière l'apparent consensus autour de la seule « solution juste » se cachent des intérêts divers et des alliances plus ou moins formalisées.

Le discours des deux États permet tout d'abord aux dirigeants israéliens d'entretenir l'illusion de leur quête d'une « solution juste », tout en poursuivant leur politique de *facts on the ground*, marquée notamment par la colonisation et l'annexion des territoires palestiniens. La prétendue adhésion à la perspective des deux États leur permet de légitimer cette politique, ainsi que l'occupation militaire et le déni de droits imposé aux Palestiniens, puisque cette situation ne serait que provisoire. La rhétorique israélienne des deux États peut dès lors être appréhendée comme le paravent idéologique d'un « état d'exception permanent », une situation qui, loin d'être figée, offre chaque jour à Israël des gains territoriaux et économiques substantiels².

Deuxième adepte de ce discours : l'Autorité palestinienne de Ramallah (AP). Hazan et Sivan affirment ainsi qu'elle a « *intérêt à maintenir l'idée des deux États* ». C'est le moins que l'on puisse dire... L'AP, appareil politico-administratif conçu par les accords d'Oslo (1993-94) et pensé comme

une entité de transition, perdrait tout simplement sa raison d'être si le projet d'un État palestinien, aussi peu indépendant soit-il, disparaissait. Vingt ans de « processus de paix » et de négociations en vue d'une solution biéatique ont généré une véritable industrie, politique et économique, qui trouve sa raison d'être dans le « processus » lui-même, et non dans la satisfaction des droits nationaux des Palestiniens. L'AP est un appareil d'État sans État, avec son lot de ministres, de conseillers, de hauts fonctionnaires, de « négociateurs », d'affairistes... dont la survie politique et économique repose sur le maintien de la perspective d'une solution négociée vers un « État indépendant ».

Enfin, les pays occidentaux et les régimes arabes ont eux aussi tout intérêt à maintenir le discours des deux États : il permet notamment aux premiers de conserver des liens privilégiés avec l'allié israélien sans pour autant donner l'impression de nier totalement les droits des Palestiniens. Il leur offre en outre la possibilité de bénéficier, directement ou indirectement, de l'expertise militaire et technologique israélienne. Le discours des deux États a en outre permis aux dirigeants arabes de continuer à se présenter comme « aux côtés » des Palestiniens, tout en affirmant qu'Israël était prêt à un « compromis historique » et que le temps de la normalisation des relations, notamment économiques, était venu : « Pour la plupart des régimes arabes, le « processus de paix » a permis de mettre fin *de facto* à l'état de guerre sans perdre la face vis-à-vis de leurs populations (...) » (p. 19).

Les deux États : l'impossible solution

Dans un deuxième temps, Sivan et Hazan entendent démontrer que l'apparent consensus autour de la solution à deux États tente de masquer une réalité que beaucoup refusent d'entendre : la partition de la Palestine entre un État juif et un État palestinien n'est tout simplement pas possible. Pour les deux auteurs, aucun des deux États ne serait en effet viable à long terme.

L'État palestinien tel qu'il se dessine au travers du « processus de paix » et au vu des évolutions de la réalité « sur le terrain », est en effet un « faux État », un État croupion, sans maîtrise de ses frontières, dépendant économiquement, sans maîtrise de ses frontières, sans continuité territoriale, fragmenté par des blocs de colonies qu'Israël n'acceptera pas de démanteler puisque ce sont pas moins de 500 000 colons qui y résident et qu'elles sont structurellement intégrées à l'État d'Israël. Qui plus est, cet État ne serait en rien une « solution » pour plus des deux tiers du peuple palestinien, qu'il s'agisse des millions de réfugiés qui revendiquent le droit au retour sur leurs terres ou des Palestiniens d'Israël victimes de discriminations systématique au sein de « l'État des Juifs ». Autant d'arguments rappelés synthétiquement par Hazan et Sivan, développés par les protagonistes du DVD³, qui invalident la thèse selon laquelle l'établissement d'un État palestinien au moyen du « processus de paix » pourrait garantir une quelconque « paix juste et durable ».

La viabilité de l'État juif est elle aussi mise en question : « *L'existence de l'État d'Israël [...] repose aujourd'hui sur deux éléments : le maintien d'une majorité juive privilégiée et la persistance d'un statut d'exception par rapport au droit international. Pour plusieurs raisons, ni l'un ni l'autre de ces éléments ne saurait tenir sur la durée, même en admettant la division de la Palestine historique en deux États distincts* » (p. 27). Parmi ces raisons, on notera notamment les divers statuts des populations vivant sous administration israélienne (quatre statuts différents pour les seuls Palestiniens d'Israël), instruments nécessaires pour le maintien du système de privilèges dont bénéficient les Juifs israéliens, l'obsession démographique qui conduit, au fur et à mesure que la proportion de Palestiniens augmente, de plus en plus d'Israéliens à envisager leur expulsion, ou encore le caractère structurel de la politique guerrière de l'État d'Israël, sur laquelle reposent « *ses soutiens extérieurs, sa cohésion intérieure et sa florissante économie* ». Les entretiens conduits pour le DVD qui accompagne le livre éclairent et précisent utilement les propos des deux auteurs.

Contre-arguments et thèses en faveur de « l'État commun »

Les auteurs se placent ensuite dans une situation de dialogue avec les opposants, aussi divers soient-ils, à l'idée de l'État unique, et examinent leurs principaux contre-arguments : risque de destruction de la communauté juive de Palestine, négation du droit à l'autodétermination du « peuple juif », contre-modèle libanais, tendance internationale à la séparation étatique plutôt qu'à l'unification... Autant de critiques soulevées par des individus ou des groupes de bonne ou de mauvaise volonté, auxquelles Hazan et Sivan répondent, souvent avec pertinence et concision, point par point. Un chapitre spécifique est en outre consacré à rappeler que l'idée de l'État unique fut très populaire, avant la seconde guerre mondiale, chez les Juifs eux-mêmes⁴, et qu'elle fut longtemps portée par le Mouvement national palestinien avant qu'il ne se rallie, durant les années 70 et 80, à la « solution à deux États »⁵.

Le livre se clôt par sept « thèses sur l'État commun », qui synthétisent et concluent le propos d'Eyal Sivan et Éric Hazan : 1) L'État commun existe déjà, que ce soit sur le plan géographique ou démographique ; 2) L'État commun sera un cadre dans lequel les institutions, fondées sur le partage et non sur la partition, devront être inventées par ses habitants ; 3) L'État commun est un projet décolonial original, qui n'implique pas de transfert de population ; 4) Il implique en revanche le renoncement aux rêves d'État-nation ; 5) L'objectif de l'État commun peut permettre de rassembler dans un cadre de combat commun Israéliens et Palestiniens ; 6) L'État commun sera guidé par la logique du partage, mais il ne pourra à lui seul résoudre l'ensemble des inégalités, notamment sociales ; 7) L'État commun n'est pas « une solution de repli » ou « une des deux solutions possibles », mais « la seule voie réaliste ».

La force de l'ouvrage tient dans sa concision et dans sa forme délibérément démonstrative. Le plan du livre entraîne irrémédiablement les lecteurs et lectrices vers une conclusion ferme : il ne peut y avoir de solution « à deux États », et seule la perspective de l'État commun peut conduire à une paix fondée sur la justice et l'égalité. Le DVD complète utilement l'ouvrage en donnant la parole à divers acteurs qui appuient, illustrent et développent le propos de l'ouvrage, qui n'en est dès lors que plus convaincant.

II) Deux points de discussion

Il me semble néanmoins que deux critiques d'importance peuvent être faites à l'ouvrage, non dans un but polémique mais afin d'enrichir la discussion : 1) L'insistance exclusive sur les fins, sans se poser concrètement la question des moyens ; 2) La quasi-absence de toute allusion à l'environnement régional, dans lequel s'enracine pourtant la question palestinienne. Deux questions essentielles auxquelles le DVD qui accompagne le livre ne répond pas davantage.

Un État commun, oui, mais... comment y parvenir ?

1) L'ambition des auteurs n'est évidemment pas de fournir une énième « feuille de route » aux Israéliens et aux Palestiniens, et l'on ne peut que louer le fait qu'ils n'aient pas cédé à la tentation, typiquement occidentale, de faire la leçon aux premiers concernés⁶. Il n'en demeure pas moins que s'ils évoquent les organisations juives et palestiniennes qui *ont soutenu*, il y a plusieurs décennies, la revendication de l'État unique, le même exercice n'est pas reproduit pour la situation présente. Est-ce parce qu'aucune force politique d'importance, tant en Israël que du côté palestinien, n'a à l'heure actuelle renoncé au mot d'ordre des deux États ?

Il est regrettable de ne pas avoir affronté ce problème qui n'est en réalité... pas si problématique qu'il y paraît. Ainsi, l'ensemble des forces politiques palestiniennes⁷, y compris le Fatah (qui l'a confirmé lors de son dernier congrès⁸), n'ont pas abandonné la perspective de l'État unique. La revendication des deux États a été pensée, depuis son adoption par l'OLP, comme un mot d'ordre transitoire, une étape vers la satisfaction de l'ensemble des droits nationaux des Palestiniens, qui ne pourra être effective que dans un seul État.

Un mot d'ordre transitoire qui, lorsqu'il a été adopté, se voulait « pragmatique » et « réaliste ». Or, force est de constater que la conquête et le contrôle de la Cisjordanie et de Jérusalem ne sont pas venus compléter le projet sioniste. Ils en font partie intégrante. Exiger du gouvernement israélien qu'il renonce à la maîtrise de ces territoires n'est pas une position de « compromis », qui reviendrait à lui quémander quelques « concessions ». Il s'agit bien de lui demander de revenir sur ce qui a été le cœur de la politique israélienne depuis 1967, de défaire ce que l'ensemble des gouvernements israéliens ont mis plus de quarante ans à construire et, en réalité, d'abandonner purement et simplement le projet sioniste d'établissement d'un État juif sur la Palestine mandataire au moment même où il est en passe d'être réalisé.

C'est pourquoi de plus en plus d'anciens adeptes du mot d'ordre de « l'État indépendant avant l'État unique », reconnaissent aujourd'hui l'inutilité d'une étape qui entretient l'illusion du « compromis possible » entre existence de l'État juif et satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien, mais qui pour être atteinte nécessite désormais de réunir à peu près les mêmes conditions politiques que celles requises pour la mise en place de l'État unique. Le mouvement national palestinien « historique » traverse une crise stratégique et organisationnelle, divers acteurs émergent, que ce soit à l'intérieur des territoires palestiniens (campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions, comités populaires dans les villages de Cisjordanie, etc) ou à l'extérieur (réorganisation dans la diaspora palestinienne). Cette crise est aussi celle du processus d'Oslo et du projet d'État palestinien indépendant.

Les forces politiques et sociales palestiniennes potentiellement prêtes à porter le mot d'ordre de l'État commun sont donc à l'heure actuelle en gestation. En Israël, elles ne sont même pas à l'état embryonnaire. Tenir compte de cet état de fait me semble essentiel pour toute discussion sur l'État commun : cet objectif, que chacun peut estimer louable, ne peut pas être considéré comme étant un mot d'ordre autour duquel se construirait spontanément un combat et des cadres communs impliquant Israéliens et Palestiniens. L'Histoire nous apprend en effet qu'une fin, aussi juste soit-elle, ne produit pas par elle-même les moyens nécessaires pour l'atteindre. En l'occurrence, ce sont des bouleversements politiques et sociaux majeurs, et les reconfigurations qui les accompagneront, qui permettront à de tels outils d'être forgés.

Le processus révolutionnaire régional modifie les termes du débat

2) C'est à ce titre que l'absence de la mention d'un de ces bouleversements majeurs, auquel nous assistons depuis plus d'un an, est elle aussi regrettable. Je parle ici, chacun l'aura compris, du processus révolutionnaire dans le monde arabe.

La question palestinienne (lutte pour la satisfaction des droits nationaux des Palestiniens) a d'abord été la question « de Palestine » (lutte pour la libération de la terre de Palestine) et, à ce titre, une question arabe. Les États arabes ont refusé la partition de 1947 et plusieurs d'entre eux ont été en guerre contre Israël à trois reprises (1948, 1967, 1973). Lorsqu'en 1964 la Ligue des États Arabes soutient la création de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), ce n'est pas tant pour permettre aux Palestiniens de se doter de leur propre représentation que pour réaffirmer le

La fin des années 60 fut le théâtre de la « palestinisation » de la lutte palestinienne : prise de contrôle de l'OLP par le Fatah, conflits d'ampleur avec la Jordanie ou la Syrie, etc. Cette autonomie est cependant demeurée très relative, en raison notamment de la dépendance économique de l'OLP vis-à-vis des États arabes et de la nécessité de maintenir de bonnes relations avec ces derniers, au risque d'être isolée diplomatiquement. La question palestinienne et les diverses organisations du mouvement national (y compris le Hamas) sont profondément insérées au dispositif politique régional, à l'image du peuple palestinien lui-même, dont la majorité vit dans les pays limitrophes de la Palestine. C'est ainsi que doit être comprise l'adoption du mot d'ordre de l'État indépendant : formulée dans le contexte de glaciation régionale consécutif aux guerres de 1967 et de 1973, cette revendication exprimait, en dernière instance, l'adaptation, pour ne pas dire l'intégration, de la question palestinienne à l'ordre régional.

Dès lors, chacun comprendra que le processus révolutionnaire dans le monde arabe peut considérablement bouleverser la donne. Or, les premiers effets du processus régional en cours sont déjà perceptibles : discussions de « réconciliation » entre Fatah et Hamas, question de la refonte de l'OLP... Les deux principales forces politiques palestiniennes ont rapidement compris que les « printemps arabes » pouvaient faire des émules en Palestine, et que leurs querelles intestines pourraient les conduire à leur perte. De plus, l'une comme l'autre ont perdu, ou sont en passe de perdre, des soutiens régionaux majeurs, qu'il s'agisse d'Hosni Moubarak pour Mahmoud Abbas ou de Bashar al-Assad pour le Hamas, et avaient tout intérêt, pour éviter l'isolement, à une « réconciliation », même formelle.

Mais c'est probablement à l'extérieur des territoires palestiniens que les effets du processus en cours sont le plus visible : dégradation considérable des relations égypto-israéliennes, prises de position sans ambiguïté du président tunisien Moncef Marzouki, menaces de rupture de la « paix froide » entre Israël et la Syrie... Le durcissement de l'attitude de la Turquie à l'égard d'Israël doit être compris dans ce contexte de polarisation de plus en plus forte. Une démocratisation du monde arabe pourrait conduire à une résorption du fossé entre la solidarité populaire avec les Palestiniens et l'hostilité historique des dictatures à leur égard, modifiant considérablement les rapports de forces et permettant de sortir du cadre étroit des solutions envisagées depuis une trentaine d'années, qui n'envisagent qu'un tête-à-tête entre Israël et les Palestiniens, arbitré par les États-Unis. Voilà qui pourrait permettre d'en finir avec le discours des deux États et de repenser l'avenir des peuples de la région, en imaginant de nouvelles solutions : l'État commun en est une, séduisante et pragmatique, qui nécessite d'être pensée dans son environnement régional et notamment dans son rapport avec la Jordanie, qui fut elle aussi une partie de la Palestine du mandat, et où réside la plus importante des communautés palestiniennes.

Les remarques qui précèdent n'enlèvent rien à la qualité du livre et du film : le travail d'Éric Hazan et Eyal Sivan est une remarquable contribution à un débat pour l'instant demeuré trop confidentiel. Nul doute que s'il est largement lu et diffusé, *Un État commun entre le Jourdain et la mer* contribuera à populariser les thèses des partisans de l'État unique, beaucoup moins audibles en France que dans les pays anglo-saxons ou en Israël même, et qu'il pourra contribuer à favoriser le débat et à inverser la tendance malheureusement dominante et le chantage qui s'exercent contre ceux qui remettent en question la « solution » à deux États : « *les politiques, les journalistes et même une bonne partie des militants se taisent, tétanisés qu'ils sont par la crainte d'être traités d'antisémites par une camarilla déterminée et efficace* » (p. 59).

Eyal Sivan, *Un État commun, conversation potentielle*, Production Momento !, durée 120 minutes.



références

1. ↑ Voir notamment « [État palestinien](#) » à l'ONU : beaucoup de bruit pour rien ? » sur le site de *Contretemps* et « [Abbas a tapé du poing sur la table. Et alors ? Et après ?](#) » sur mon blog.
2. ↑ Pour une discussion du concept d'état d'exception permanent, voir notamment Giorgio Agamben, *État d'exception, Homo sacer*, II, 1, Paris, Le Seuil, 2003.
Arguments que l'on pourra retrouver dans d'autres ouvrages. Voir notamment, en anglais : Ali Abunimah, *One Country : A Bold Proposal to End the Israeli-Palestinian Impasse*, Metropolitan Books, New York, 2006 ; Jamil Hilal, *Where now for Palestine ? The Demise of the Two-State Solution*, Zed Books, New York, 2007 ; Virginia Tilley, *The One-State Solution : A Breakthrough for Peace in the Israeli-Palestinian Deadlock*, University of Michigan Press, 2005. Et en français : Ziyad Clot, *Il n'y aura pas d'État palestinien*, Max Milo, Paris, 2010 ; Julien Salingue, « La fin du mythe de l'État palestinien indépendant », in *À la recherche de la Palestine*, Éditions du Cygne, Paris, 2011, « L'introuvable État palestinien », in Sébastien Boussois (dir.), *Le Moyen-Orient à l'aube des printemps arabes*, Éditions du Cygne, Paris, 2011, et Michel Warschawski, *Israël-Palestine : le défi binational*, Textuel, Paris, 2011.
4. ↑ Voir notamment, à ce propos, Dominique Vidal, « Quand la gauche du Yichouv rêvait de binationalisme », in Dominique Vidal (dir.), *Palestine/Israël : un État, deux États ?*, Actes Sud, Paris, 2011.
5. ↑ Voir notamment, à ce propos, Alain Gresh, *OLP : histoire et stratégies : vers l'État palestinien*, SPAG-Papyrus, Paris, 1983, et Jean-François Legrain, « La Palestine : de la terre perdue à la reconquête du territoire », *Cultures & Conflits*, n° 21-22, printemps-été 1996.
6. ↑ Tendances particulièrement marquée en France, a fortiori dans le mouvement de solidarité avec la Palestine, au sein duquel certains adoptent parfois des attitudes typiquement coloniales.
7. ↑ À l'exception du Parti du Peuple Palestinien (PPP, ancien Parti Communiste Palestinien).
8. ↑ Voir à ce sujet Julien Salingue « Congrès de Béthléem : la seconde mort du Fatah », in *À la recherche de la Palestine*, op. cit.